



VERNEVILLE

Janvier
2016

N° 19

Bulletin Municipal



Aménagements et plantations marquent la fin des travaux de la rue de Batilly.

Dans ce numéro :

Mot du Maire	Page 2	Marché de Noël,	
Bibliothèque, La Poste	Page 4	A la recherche des lutins	Page 12
Marche, Travaux Grand rue	Page 6	Saint-Nicolas à l'école maternelle,	
Nouvelles enseignantes,		Noël des enfants	Page 13
Repas paroissial, Gym Club	Page 7	Actions thermographiques	Page 14
Protégeons la nature, Pollution fuel	Page 8	Incivilités	Page 15
FC Vernéville	Page 9	Comptes-rendus de conseil	Page 16
Stage de la toussaint, Halloween	Page 10	Etat civil	Page 19
Périscolaire	Page 11	Horaires d'ouverture Mairie, Poste,	
		Bibliothèque, Déchetterie	Page 20

Mot du Maire

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Au niveau national,

2015 fut une année d'effroi et de douleur. A deux reprises, la France a porté le deuil, en plein Paris, des terroristes ont lâchement assassiné des femmes et des hommes, en grande partie des jeunes adultes qui n'avaient qu'une envie, celle de profiter du bonheur de vivre et de se divertir. Ils ont aussi tué des journalistes et des policiers. Face à ces événements nous devons montrer notre force et notre détermination pour affirmer les valeurs de notre civilisation et garder l'esprit que nous vivons dans un pays libre, fort attaché à ses valeurs et à des principes simples et inaliénables de liberté, d'égalité et de fraternité.

Au niveau régional,

2015 fut l'année d'une grande réforme territoriale. Le nombre de régions est passé de 22 à 13. Nous faisons dorénavant partie de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine dont le chef-lieu a été fixé par la loi à Strasbourg. Les 6 et 13 décembre 2015 ont été élus les conseillers régionaux.

Au niveau des intercommunalités,

Certains EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) doivent fusionner avec d'autres en raison de leur petite taille. Les Préfets sont chargés de cette réorganisation encore en cours.

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole n'est pas touchée par cette réorganisation mais projetée de passer en communauté urbaine.

Vous pouvez vous douter qu'il est difficile pour le citoyen de bien appréhender toutes ces évolutions, de les comprendre et de savoir ce qu'elles vont changer dans sa vie de tous les jours.

Au niveau de notre commune,

En 2015, le chantier de sécurisation de la rue de Batilly a été entrepris et mené à son terme. Ces travaux ont eu lieu sans avoir recours à l'emprunt. Nous avons bénéficié pour cette réalisation de subventions du conseil départemental qui nous a également accompagné en procédant à la réfection de la voirie. Cet accompagnement non prévu avant le début du chantier a engendré des travaux supplémentaires à la charge de la commune qui feront l'objet prochainement d'un avenant au marché passé avec la société HTP d'Hagondange.

En mars 2015, suite aux exigences de la Poste, l'agence postale a été déplacée dans un bâtiment public au 36 rue d'Amanvillers. Les derniers travaux consistant à une modification sur le réseau de chauffage ont été réalisés durant les vacances de Noël. Corinne KARMANN peut donc assurer ses fonctions d'agent de la Poste dans de bonnes conditions.

N'oubliez pas que cette agence postale, nous devons la faire vivre. C'est pourquoi je compte sur vous pour l'utiliser chaque fois que c'est possible !

Ce déplacement de l'agence postale a conduit le conseil municipal à une réflexion sur notre bibliothèque. Un petit groupe de conseillers a donc repensé cet espace pour le rendre plus agréable. N'hésitez pas à le visiter !

Très prochainement, la commune va devoir s'engager sur des travaux de mise aux normes des bâtiments publics communaux relatifs à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'une obligation faite par la loi. En septembre dernier après qu'un constat ait été réalisé par la Société APAVE, un groupe de 5 conseillers s'est constitué afin de préparer puis proposer un agenda des travaux d'accessibilité programmés. Cet agenda sera soumis aux autorités compétentes pour approbation après son adoption en conseil municipal.

Ce document engagera la commune vis-à-vis des réalisations qu'elle aura programmées sur les 6 prochaines années.

Ces dépenses d'investissement nous seront donc imposées alors que pendant ce temps, nos dotations continueront de diminuer. Nous avons déjà perdu en 2015 plus de 12 400 € de dotations de l'Etat.

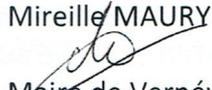
Des communes sont déjà dans des difficultés financières inextricables, ce n'est pas encore notre cas mais il faut vraiment nous imposer une grande rigueur budgétaire pour dégager ne serait-ce qu'un faible autofinancement et continuer à pouvoir investir.

A l'aube de cette nouvelle année, ne nous décourageons pas et restons positifs.

Les élus et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux. Que 2016 vous apporte bonheur, santé, prospérité et réussite pour vous-même et vos familles avec une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, qui souffrent de maladie et de solitude et ceux qui nous ont quitté en 2015.

Bien à vous

Mireille MAURY


Maire de Vernéville

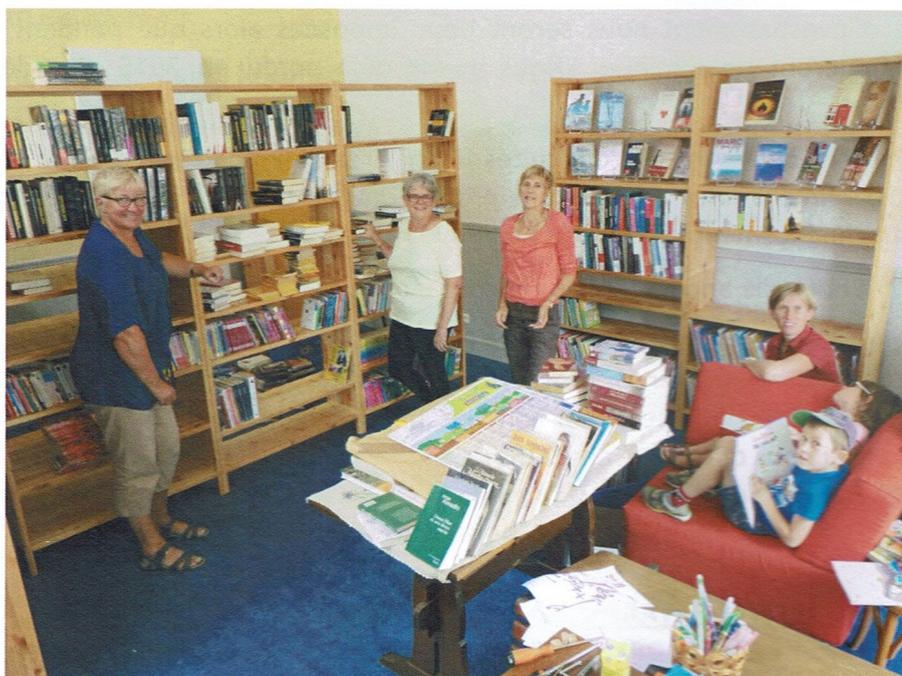
INFORMATION IMPORTANTE

A compter du 1^{er} février 2016, les permanences de la mairie auront lieu les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00. Je vous remercie de bien vouloir en prendre note.

Bibliothèque

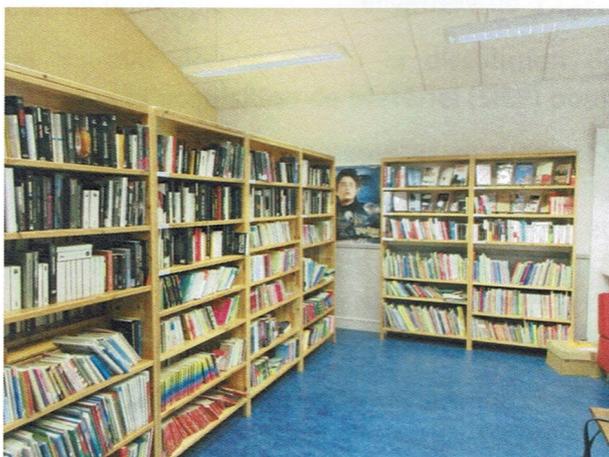
L'installation de la Poste dans les locaux précédemment utilisés uniquement par la bibliothèque a incité l'équipe municipale à réfléchir sur la cohabitation de ces deux activités dans un même local.

Il nous a semblé judicieux de créer deux espaces distincts en modifiant l'agencement des locaux. Ce qui fut fait lors de la fermeture estivale. Outre l'implantation des étagères, le classement des livres a été revu et un tri des ouvrages opéré.



"photo prise lors du rangement"

Vous pouvez maintenant profiter d'un cadre plus accueillant et d'un choix important de livres dans tous les domaines. Vous y trouverez des livres récents d'auteurs bien connus et appréciés (MUSSO, LEVY, CHATTAM, SIGNOL, BOURDIN et bien d'autres encore).



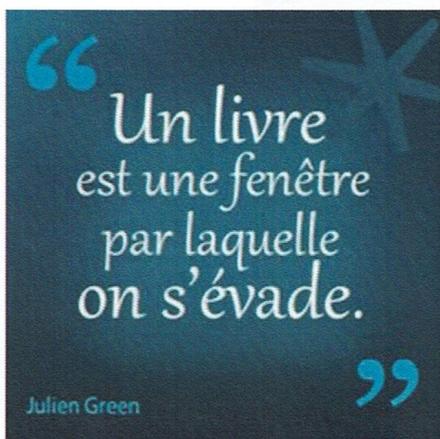
Les amateurs de polars et autres thrillers seront comblés ainsi que les amateurs de BD.

A cela s'ajoute un choix de livres se rapportant aux faits de société (conflits mondiaux, biographies et mémoires).

Les plus jeunes ne sont bien sûr pas oubliés et les enfants des classes de Vernéville savent bien qu'ils y trouveront toutes les collections qui leur sont destinées.

Tous ces ouvrages sont à votre disposition moyennant une cotisation modique de 5 euros l'année pour les habitants de Vernéville et de 8 euros pour les personnes extérieures à la commune.

Venez nombreux "pousser la porte" de la bibliothèque. Nous essaierons de satisfaire vos envies de lecture.



Poste

Dans le même espace que la bibliothèque, il est utile de rappeler que l'agence postale est à votre disposition.

La municipalité a su maintenir la présence de la poste et il est important que chacun prenne conscience et apprécie à sa juste valeur le fait d'avoir su préserver ce service rendu à la population. Il y va de l'implication de tous pour que ce service perdure encore longtemps.

C'est dans un cadre clair et agréable que Corinne est à votre service pour vous accueillir aux heures d'ouverture habituelles.



Marche

Le 27 septembre 2015 était la date choisie par l'équipe municipale pour organiser la traditionnelle randonnée pédestre.

Et c'est par une belle journée ensoleillée que 301 marcheurs se sont élancés sur les trois différents parcours.



Comme à l'accoutumée, ils ont pu retrouver des forces et se restaurer grâce aux différentes associations qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

D'année en année, cette manifestation rencontre toujours un beau succès ; ce qui encourage les organisateurs à réfléchir sur la prochaine édition afin de proposer des parcours différents et encore plus de convivialité.

Bravo et merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette belle réussite

Travaux Grand rue

Par courrier du 7 juillet 2015, le Maire avait sollicité le conseil départemental pour une réfection de bandes d'enrobés sur des zones extrêmement abîmées et minées par des nids de poule sur la traversée de la RD11 bis.



Le mercredi 2 décembre 2015, l'entreprise COLAS missionnée par le conseil départemental est intervenue.

Les travaux ont été réalisés rapidement pour le bien être des automobilistes et des riverains.

Nouvelles enseignantes

Delphine MATHIEU a accueilli deux nouvelles collègues lors de la journée de prérentrée de l'année scolaire 2015-2016 : Nadine SIMON qui assure la fonction de directrice et Stéphanie KUPREWICZ.



Repas paroissial

A l'issue de la réfection des peintures intérieures de l'église de Vernéville réalisées par l'entreprise « Peintures KLING » de Lixing-les-Saint-Avold, le conseil de fabrique de l'église a organisé une journée festive pour remercier ses membres et les bénévoles ayant contribué au bon déroulement de ces travaux.



Cette journée a débuté par une messe suivie d'un concert par la « chorale Intermezzo »

Ensuite, tous se sont retrouvés à la salle socioculturelle Gabriel WATRIN pour un apéritif et un repas paroissial pris en toute convivialité, ponctué par des sketches présentés par deux animateurs Sébastien et Martial.

Gym Club

Les séances de gymnastique ont repris en septembre dernier. Elles ont lieu le lundi et jeudi de 20h15 à 21h15 et le mardi de 10h à 11h.



Pour tout renseignement s'adresser à la présidente : Mme GUERNIER Mireille : 03.87.61.95.52

Protégeons la nature

Cette opération a été menée avec la participation des élèves de CE2, de CM1 et de CM2.



Par principe, la nature est propre et exempte de déchets en tous genres.

La démarche a eu pour but de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement sous la conduite de leurs enseignantes.

Le recueil de divers déchets s'est effectué autour de la salle socioculturelle et aux abords du stade.

Les élèves ont ainsi pu mesurer la conséquence de gestes volontaires ou involontaires, à jeter n'importe quoi, n'importe où.

Cette action, très ponctuelle, a conduit également à distinguer les différentes natures de déchets dans le cadre de recyclages ultérieurs.

Pollution fuel



En septembre dernier, nous avons été confronté à une pollution due à un débordement lors du remplissage de la citerne de fuel d'un de nos riverains.

Heureusement, le fuel n'a pas transité par la lagune, il a emprunté le réseau d'eaux pluviales de la commune et n'a pas non plus pollué le ruisseau de la Mance.

Un dispositif important a néanmoins été nécessaire pour retirer les hydrocarbures cantonnés au début du fossé longeant la lagune de Vernéville. Alors, un conseil, soyez vigilants lors de votre approvisionnement en fuel !!



Deux événements ont marqué ce second semestre 2015 avec :

L'heure de la reprise pour les seniors :



Depuis août, les entraîneurs et les joueurs s'activent en enchaînant les entraînements et les matchs.

Selon les constats, il semblerait que les deux équipes disposent d'un bon niveau de préparation.

Pour cette saison, l'équipe 1ère retrouve un groupe géographiquement plus proche (*par rapport à la saison écoulée*), mais certainement tout aussi difficile. Le maintien du niveau reste la priorité du club.

Pour la seconde équipe, l'objectif est de se classer dans la première partie du groupe.

Le retour des jeunes joueurs :



Comme pour les seniors, les jeunes footballeurs ont repris le chemin des stades sous les yeux d'Olivier et de Laurent, leurs entraîneurs.

L'apprentissage se poursuit au travers de plateaux sportifs avec des clubs du secteur (*dont La Maxe, Maizières les Metz, Marange-Silvange, Vigy*).

Stage des vacances de la Toussaint

C'est au cours des vacances de la Toussaint que l'Association "Entrez dans la danse" a organisé un stage de deux jours visant à divertir les enfants.

Chaque après-midi, encadrés par les membres de l'Association, les enfants ont fabriqué de jolies sorcières pour Halloween.



Halloween

Le 31 octobre, jour d'Halloween, les enfants se sont regroupés, tous déguisés pour parcourir les rues du village en quête de friandises.

Fantômes, monstres et autres sorcières se sont ensuite retrouvés autour d'une bonne soupe préparée par les membres de l'Association "Entrez dans la danse".



Périscolaire

Depuis la rentrée de septembre 2015, 94 enfants participent aux divers temps d'accueil proposés par l'Association Les Enfants du VerGeR. Ils sont une trentaine à se retrouver à la cantine tous les jours de la semaine et un peu plus d'une vingtaine en moyenne à venir participer aux activités proposées par l'équipe d'animation après l'école. Et des activités, il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges ! A Vernéville, « Jeux m'exprime » pour les plus petits avec pour finalité la représentation d'un conte vivant et des sports collectifs pour les plus grands, à Gravelotte un atelier « Eveil musical » avec une professeure de l'école de musique d'Ars sur Moselle dont les participants se produiront aussi sur scène, « Le cercle des mangeurs de livre » animé par une lectrice bénévole passionnée, une activité culinaire intitulée « La main à la pâte », un atelier théâtre avec une représentation prévue courant mars, « Bouge ton popotin » (le sport des plus petits) et le « club des détectives » ou Carole, bénévole propose aux enfants des jeux d'enquête et de réflexion.

Les mercredis après-midi, une moyenne de 15 enfants participe aux activités animées par l'équipe des Enfants du VerGeR. Et entre les grands jeux, les sorties, les activités manuelles et sportives il y a de quoi faire !

Enfin le centre aéré d'automne a accueilli une moyenne de 30 enfants par jour. Le thème choisi était « Les Enfants du VerGeR fêtent Halloween ». Les enfants ont été répartis en trois groupes : Maternelle, primaire et collégiens. Ils ont participé à de nombreuses activités comme de la cuisine monstrueuse, des activités manuelles, du maquillage, du sport et la semaine a été clôturée par une sortie au cirque Arlette Grüss.



A venir :

Centre aéré d'hiver du 8 au 12 février 2016, sur le thème des 5 légendes avec une sortie ski de fond à Xonrupt.

Centre aéré de printemps du 4 au 8 avril 2016, sur le thème des « aventuriers de l'impossible »

Centre aéré d'été aura lieu (les dates sont à définir) sur le thème du « voyage autour du monde »

Un mini camp sera organisé début juillet pour les 8/15ans.

Marché de Noël

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Elèves "Les enfants d'abord" a organisé le marché de Noël.

Les réalisations des enfants de l'école maternelle de Gravelotte et de l'école élémentaire de Rezonville ont trouvé leurs places à côté des stands de décorations de Noël, de vêtements, de confiture, de bijoux,...

L'offre était variée et chacun pouvait trouver une idée de cadeaux à glisser sous le sapin.



Etaient également à disposition des visiteurs, une buvette, des pâtisseries et des animations pour les enfants.

Comme chaque année, c'est avec plaisir que les visiteurs ont arpenté les allées du marché de Noël.

A la recherche des lutins

La marche nocturne du 12 décembre, organisée par l'association « Entrez dans la danse » avait pour thème la chasse aux lutins. C'était lors d'un atelier peinture organisé avec les enfants et leurs parents que les petits lutins avaient été confectionnés pour être disséminés dans le village porteur chacun de mots, qui, une fois tous les lutins découverts, devaient former une phrase mystère.



Et c'est donc à la nuit tombée qu'enfants et parents partirent à la recherche des lutins dans une ambiance joyeuse. Une fois le but atteint, la phrase mystère fut reconstituée : « **L'association Entrez dans la danse vous souhaite un joyeux Noël et une très bonne année 2016** ».

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'une tartiflette et une tombola a permis de faire gagner des paniers garnis et des boîtes de chocolat.



Saint-Nicolas à l'école maternelle

Il régnait une certaine effervescence lors de cette visite. Le jeudi 7 décembre, les écoliers de l'école maternelle de Gravelotte ont accueilli Saint-Nicolas accompagné du père fouettard.



Après que les enfants aient interprété la chanson de Saint-Nicolas, celui-ci a remis à chacun un sachet de friandises.

Noël des enfants

Dimanche, 20 décembre les enfants du village se sont retrouvés à la salle des fêtes pour assister au spectacle présenté par les Guignolo's.

"Tic, tac, à la recherche du temps perdu !" mettait en scène les trois aiguilles d'une horloge. Quand l'aiguille des heures décida tout à coup d'arrêter le temps car elle était amoureuse. S'en suivent une série de péripéties à la recherche des aiguilles de l'horloge universelle.



Après le spectacle, les enfants ont eu la visite du Père Noël qui a pris le temps de distribuer à chacun un sachet de friandises.

L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter.

Actions thermographiques

L'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) du Pays Messin a proposé d'organiser, avec le soutien de Metz Métropole, des thermographies de logements sur la commune de Vernéville, en vue de sensibiliser et d'informer les propriétaires qui se soucient des déperditions thermiques de leur logement.

La démarche a consisté à prendre une série de clichés par maison au moyen d'une caméra thermique, dans certaines conditions, afin d'identifier les déperditions de chaleur sur une même habitation.

31 propriétaires (ou occupants) se sont inscrits.

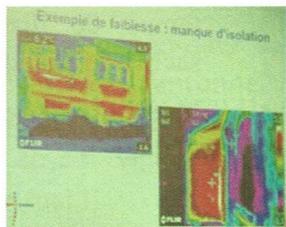
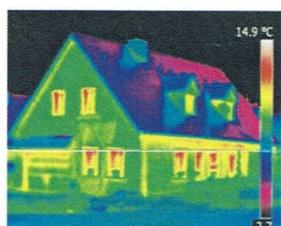
Le 7 décembre 2015 en Mairie, au cours d'une réunion de restitution des données, l'ALEC a présenté le contexte des prises de vues, les points de vigilance à avoir, puis a commenté, au cas par cas, les vues des logements photographiés.



La météo un peu exceptionnelle en son genre, à cette époque de l'année, n'a pas permis d'optimiser les relevés escomptés, constats qui auraient certainement été plus expressifs en période de froid marqué.

Ont également été explicités les principaux éléments d'interprétation des données recueillies sur les clichés.

Parmi une quinzaine de clichés pris par maison, les deux les plus significatifs ont été commentés en présence de leurs occupants.



Constats fréquents :

Pont Thermique,
Manque d'isolation,
Tassement d'isolant,
Radiateur s/s fenêtre,
Epaisseur de mur différente,
Haut de fenêtre, etc...

Pour un audit énergétique :

Espace INFO ENERGIE (EIE)
ALEC Pays Messin
1, rue des récollets
57 000 METZ
03 87 50 82 21
paysmessin@eie-lorraine.fr

Incivilités : Tous responsables

Pas facile de définir la notion d'incivilité. « Wikipédia parle de comportements qui ne respectent pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie ». De l'impolitesse à l'acte de petite délinquance, des crottes de chiens à la vitesse excessive, les incivilités rendent mal à l'aise, peut-être parce qu'elles empêchent tout simplement la confiance de circuler entre les individus. Et malheureusement, personne n'est irréprochable. Si Vernéville est perçu et reconnu comme un village agréable et tranquille, il n'échappe pas à ces désagréments du quotidien. S'il appartient bien sûr à l'autorité publique de veiller à la tranquillité des citoyens, qu'est-ce qui nous empêche, chacun et chacune, de donner un petit coup de pouce à la confiance et de faire de l'espace public un espace...positif ?

TOP 5 des incivilités qui énervent, qui irritent, qui dérangent, qui lassent, qui fâchent.....

1 *Les déjections canines*

C'est moche, ça pue et ça pollue. Les propriétaires de chiens doivent admettre que laisser leur animal faire ses besoins sur le trottoir ou les espaces verts est un manque de respect difficile à justifier. Verbaliser ? Monter une brigade anti-crottes ? Interdire les chiens sur l'espace public ? Soyons sérieux : le seul moyen d'endiguer ce fléau urbain, c'est de ramasser, car avoir un chien, ça s'assume. Il existe une ribambelle d'outils ingénieux dans le commerce.

2 *Le bruit*

Réglementairement, le bruit devient gênant quand il est répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps et ce à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Un animal, une chaîne hi-fi, une tondeuse... quelle que soit la source, c'est la gêne qui compte. Si la majorité des désagréments se règle par une discussion entre voisins bien élevés, un petit courrier rédigé convenablement peut avoir son effet. Le conseil national du bruit propose plusieurs modèles sur son site : www.bruit.fr.

3 *La vitesse*

Que celui qui n'a jamais roulé plus vite que la vitesse autorisée lève la main. Personne ? Et oui, nous avons toujours une bonne raison d'accélérer. Déposer les enfants à l'école, filer au travail, au match de foot avec les potes ou chez l'esthéticienne... et bizarrement, on a tendance à redevenir civilisé quand on regagne son quartier, ses pénates. Les constats sur la commune montrent qu'il y a finalement assez peu de grands excès de vitesse, mais beaucoup de petits... aussi dangereux que les grands. Près de la moitié des accidents mortels attribuables à la vitesse concernent des dépassements de moins de 10 km/h.

4 *Le stationnement*

C'est comme pour la vitesse, on a toujours une bonne raison pour se garer sur le trottoir : « j'en ai pour deux secondes ! ». Deux secondes suffisent pour provoquer un accident. Parlez-en aux assistantes maternelles obligées de descendre du trottoir avec leurs poussettes pour contourner une voiture garée. Constat est fait que de mauvaises habitudes ont été prises par certains habitants en matière de stationnement non autorisé, principalement sur les trottoirs, obligeant les piétons à emprunter les voies de circulation automobile, ce qui représente un réel danger surtout pour nos enfants.

5 *La propreté*

Une balayeuse passe mensuellement dans toutes les rues. Certains endroits restent malheureusement systématiquement jonchés de canettes, papier et autres débris. Le lundi matin est notamment révélateur des abus des week-end...

L'employé du syndicat intercommunal se charge de ramasser ces déchets chaque semaine.

COMPTES - RENDUS DU CONSEIL

Séance du 27 octobre 2015

ACQUISITION D'UN TERRAIN

Lors de l'établissement du plan local d'urbanisme approuvé le 29 janvier 2015, un emplacement réservé a été inscrit sur la parcelle cadastrée section 3 n°198.

Les propriétaires de cette parcelle ayant exprimé leur intention de la céder, Madame le Maire propose au conseil municipal de l'acquérir pour un prix de 1 500 € (prix convenu avec les propriétaires).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section 3 n°198 d'une superficie de 30a 17ca en nature de terre pour le prix de 1 500 € et charge le Maire d'établir l'acte administratif et réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur COLIN Cyrille demeurant à Vernéville.

Monsieur COLIN Cyrille, apiculteur, sollicite la mise à disposition de 300 m² de la parcelle cadastrée section 3 n°280 d'une superficie de 1ha 86a 72ca appartenant à la commune de Vernéville afin d'y installer des ruches.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur Cyrille COLIN à installer des ruches et demande à Madame le Maire d'établir la convention d'occupation précaire et révocable relative à cette opération. Cette autorisation sera consentie à titre gratuit pour une durée de 3 ans.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Par courrier en date du 6 août 2015, la Direction Générale des Finances Publiques sollicite l'avis du conseil municipal sur une taxe d'urbanisme qu'elle ne parvient pas à mettre en recouvrement malgré les recherches et les poursuites engagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'admission en non-valeur de cette taxe d'urbanisme d'un montant de 1 491 €.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal décide les modifications suivantes :

- ◆ Compte 2051/ONA : + 400 €
- ◆ Compte 2184/ONA : - 400 €

SUBVENTIONS 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté à la majorité les subventions suivantes aux différentes associations :

- * Association « F.C.VERNEVILLE » : 1 000 € de fonctionnement et
1 450 € pour l'entretien du terrain
- * Association « Gym Club Vernéville » : 750 €
- * Association « Ecole Buissonnière » : 450 €
- * Club des Séniors : 400 €
- * Association « Entrez dans la Danse » : 1 000 €
- * UNC Amanvillers : 50 €
- * Souvenir Français : 50 €
- * Les Restos du Cœur : 60 €

DIVERS

- ◆ Agenda d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Il est porté à l'information du conseil municipal l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmé. Cet agenda engagera la commune durant les prochaines années sur des investissements nécessaires à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un diagnostic a déjà été établi par la Société APAVE.

- ◆ Chauffage de la salle des associations

Une utilisation plus régulière de la salle des associations rend nécessaire des travaux sur la programmation du chauffage du réseau secondaire de la chaufferie de l'école. Il sera également indispensable de créer un troisième circuit pour rendre le chauffage de la poste et de la bibliothèque indépendant.

- ◆ L'effectif du syndicat est de 3 agents techniques à temps complet et d'une secrétaire administrative à temps partiel. Les agents techniques sont répartis sur les 5 communes pour des quotités de travail différentes selon les besoins définis par les communes membres.
- ◆ La gestion actuelle du personnel et la mise à disposition du matériel répond parfaitement à l'attente des communes membres du syndicat.

Prend acte des autres propositions figurant au projet du schéma départemental de la coopération intercommunale de la Moselle.

AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE METZ-METROPOLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ◆ approuve à l'unanimité le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Metz-Métropole, adopté dans sa séance du 12 novembre 2015.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les modifications budgétaires comme suit :

- ◆ Compte 2315/4000 : + 14 000 €
- ◆ Compte 21316/ONA : - 14 000 €

Etat civil

Naissances:



Jade HAMM , le 11 juillet 2015
 Charlie MARTINUZ, le 10 octobre 2015
 Pierre MANTONVANELLI, le 18 octobre 2015
 Camille LEONARD, le 29 octobre 2015
 Heyden LINCK, le 6 novembre 2015
 Loukas BOITARD, le 8 novembre 2015

Mariages :



Anna SZAFARZ et Gilbert MICHEL , le 17 octobre 2015

Décès:



Urbain ANCEL, le 17 août 2015
 Madeleine FERY née BOULIER, le 1^{er} septembre 2015
 Pierre METHLIN, le 28 décembre 2015
 Marie-Louise WATRIN née GUERNIER, le 30 décembre 2015

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99

Fax : 03 87 61 87 64

Email : mairie.verneville@orange.fr

Attention, nouveaux jours de permanence

Ouvert au public : Mardi 17h00 - 19h00
 Jeudi 17h00 - 19h00



LA POSTE

Téléphone : 03 87 61 95 08

36, Rue d'Amanvillers

Ouvert au public : Lundi 9h30 - 11h00
 Mardi 17h30 - 19h00
 Mercredi 9h30 - 11h00
 Jeudi 9h30 - 11h00
 Vendredi 9h30 - 11h00
 et 17h00 - 18h30
 Samedi 10h00 - 12h00



BIBLIOTHEQUE

Ouvert au public : Jeudi 17h30 - 19h30
Fermeture durant les vacances scolaires



DECHETTERIE

Téléphone : 03 87 34 64 60

Route d'Amanvillers (D51)

Ouvert au public : Lundi 14h00 - 18h30
 Mercredi 9h30 - 18h30
 Vendredi 14h00 - 18h30
 Samedi 9h30 - 18h30
Fermeture des portes à 18h20



TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Considérant que conformément à l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme modifié par ordonnance n°2014-1335 du 6 novembre 2014 - art.7, les communes fixent les taux de la taxe d'aménagement applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante par délibération adoptée avant le 30 novembre ;

Après exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à hauteur de 75 % de la surface générée, au sens de l'article L 331-10, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ces décisions sont valables pour une durée d'un an et sont reconductibles tacitement chaque année sauf délibération contraire.

Cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Par délibération en date du 25 octobre 2012, les membres du conseil municipal s'étaient prononcés sur le projet relatif au premier schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle, avec l'émission de plusieurs réserves et observations.

Aujourd'hui la commune est saisie d'un nouveau projet de schéma (S.D.C.I.) élaboré par le représentant de l'Etat et dispose d'un délai de deux mois depuis sa notification pour formuler un avis sur les préconisations et orientations envisagées en matière d'intercommunalité.

Le conseil municipal après avoir examiné le projet :

Emet un avis défavorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Emploi de Personnel et l'acquisition de Matériel (SIEP) pour les raisons suivantes :

- ♦ Les communes adhérentes au syndicat sont au nombre de cinq, deux dépendent de la communauté de communes du Val de Moselle, deux de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole et la dernière n'a actuellement été rattachée à aucune communauté de communes. Aucune des communautés d'appartenance n'a pour compétence la mise en commun du personnel technique et du matériel nécessaire à l'entretien des différents bâtiments et territoires communaux.
- ♦ Le fonctionnement en syndicat avec un budget propre permet une lisibilité claire pour l'ensemble de ses communes membres aussi bien pour ses dépenses et recettes de fonctionnement que pour celles d'investissement.
- ♦ Le président et le vice-président ne perçoivent aucune indemnité ni frais de déplacements. Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Vernéville. De ce fait, le fonctionnement en syndicat ne génère aucun frais supplémentaire